

# Présentation au Comité consultatif de gestion économique

Le 9 janvier 2003

**Janice Hopkins**

Directrice, Division des nouvelles stratégies et des affaires  
réglementaires

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada

# La réduction des risques : pourquoi le gouvernement passe-t-il à l'action?

- Engagements gouvernementaux relatifs à l'agriculture durable (Cadre stratégique pour l'agriculture).
- Engagements devant le Comité permanent sur l'environnement et le développement durable.
- Disponibilité de produits et de démarches à risque réduit afin de maintenir le lien de confiance avec le public au sujet de l'innocuité des aliments et de l'eau.
- Priorité de l'ALENA en matière d'harmonisation de produits à risque réduit.
- Réévaluation globale des « anciens » pesticides entraîne le retrait de plusieurs produits du marché.
- Besoin de nouveaux produits à risque réduit.

# La réduction des risques : nos objectifs

**Les travaux conjoints de l'ARLA et de AAC permettront :**

1. L'établissement d'une approche relative à la spécificité des produits agricoles afin de :
  - réduire les risques des pesticides;
  - contribuer à la bonne intendance des produits agricoles et aux plans environnementaux d'exploitations agricoles; ainsi que
  - créer de nouvelles méthodes pour la lutte antiparasitaire et diriger de futures activités de recherche.
2. Le rehaussement de la disponibilité de pesticides à risque réduit :
  - ce qui influencera l'opinion du public en matière de bonne intendance du secteur agricole et augmentera la confiance du public.

# La réduction des risques : comment allons-nous procéder?

Une approche durable relative à la spécificité des produits agricoles (l'ARLA et AAC faciliteront) :

- L'établissement d'un ordre de priorité des produits agricoles (questions sanitaires, environnementales, agronomiques).
- La préparation des profils de culture par produit visé.
- L'analyse des questions et des lacunes par rapport au produit afin d'identifier la stratégie de lutte antiparasitaire requise.
- L'élaboration d'un plan (Stratégie de réduction des risques) par produit.
- La préparation des outils, la mise en oeuvre du plan et le suivi.

# Comment allons-nous procéder? (suite)

## ARLA :

- Continuer à encourager l'industrie des pesticides à participer au programme actuel d'examens conjoints de nouvelles matières actives à risque réduit de l'ARLA-EPA .
- Encourager l'industrie à présenter des demandes d'homologation pour des produits à risque réduit déjà homologués au États-Unis par l'entremise de la nouvelle initiative canadienne de risque réduit.
- Continuer à harmoniser la réévaluation avec l'EPA.
- Poursuivre nos discussions de l'approche avec AAC – élaborer des plans conjoints de mise en œuvre – et nos discussions avec d'autres intervenants.

# Comment allons-nous procéder? (suite)

## Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Établir l'ordre des priorités des produits (de concert avec l'ARLA, les agriculteurs et les provinces)
  - élaborer un système de classification des priorités
  - lié à nos objectifs de la SDD, aux objectifs en matière d'environnement dans le CSA, à la position concurrentielle dans le secteur, aux priorités pour les produits à usage limité
- Élaborer les profils de cultures (de concert avec l'ARLA, les agriculteurs et les provinces)
  - données de référence en matière de production des produits agricoles, des pratiques actuelles, des problèmes, des besoins et des occasions
  - point de départ pour les stratégies de produits agricoles à risque réduit, facteur dans le processus d'homologation des usages limités, le PNARSA, les PEEA, etc.
  - publier et mettre à jour les profils nationaux (sur le Web)

# AAC : comment allons-nous procéder? (suite)

- Analyser les questions et les lacunes par rapport à la denrée (de concert avec l'ARLA, les agriculteurs et les provinces)
  - évaluer les options stratégiques afin de faciliter le lancement de produits et de démarches à risque réduit
  - identifier les besoins en matière de recherches, de réglementation et de sensibilisation
- Élaborer un plan (Stratégie de réduction des risques) [de concert avec l'ARLA, les agriculteurs et les provinces]
  - négocier des partenariats en vue d'une stratégie globale
  - publier électroniquement la Stratégie de réduction des risques (sur le Web)

# AAC : comment la réaliser ?

## (suite)

- Élaborer les outils, mettre en œuvre le plan et faire le suivi (engagements d'AAC) :
  - Études sur la LI : pratiques culturelles, utilisation de nouveaux composés antiparasitaires chimiques ou physiques qui s'intègrent bien aux principes de la lutte intégrée (objectif de la SDD)
  - Initiatives en matière de formation et de sensibilisation afin d'augmenter l'adoption des principes de LI et des meilleures pratiques (objectif de la SDD)
  - Contribuer aux MPG en lutte antiparasitaire dans le cadre des plans environnementaux en agriculture (objectif de la SDD et du CSA)



# La réduction des risques : les relations

## Succès d'une approche relative à la spécificité des produits agricoles :

- L'engagement et le leadership des agriculteurs sont des éléments clés.
- L'engagement de perfectionner des produits à risque réduit de l'industrie des pesticides est nécessaire.
- La participation de tous les paliers du gouvernement (fédéral, provincial et municipal) favorise la réussite.
- Le partage des renseignements ainsi que l'intervention du public et des groupes d'intérêts sont essentiels.

# Les prochaines étapes

- AAC et l'ARLA continueront à perfectionner une démarche conjointe (la Stratégie de réduction des risques)
- Poursuivre les projets pilotes de partenariats en LI – et apprendre de ces expériences
- Lancer de nouveaux projets liés aux domaines prioritaires
- Définir le rôle d'un groupe de travail CCLA